

Le 14 octobre 2015

À une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue au Centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1783, avenue St-Édouard à Plessisville, le 14 octobre 2015 à 13 h 30 sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nom</u>	<u>Absent ou présent</u>
Inverness	831	1	Michel Berthiaume	Présent
Laurierville	1 407	1	Marc Simoneau	Présent
Lyster	1 658	2	Mme Geneviève Ruel Représentante	Présente
Notre-Dame-de-Lourdes	709	1	Jocelyn Bédard	Présent
Paroisse de Plessisville	2 680	2	Alain Dubois	Absent
St-Ferdinand	2 062	2	Rosaire Croteau	Présent
St-Pierre-Baptiste	535	1	Bertrand Fortier	Présent
Ste-Sophie-d'Halifax	676	1	Marie-Claude Chouinard	Présente
Ville de Plessisville	6 719	5	Mario Fortin	Présent
Ville de Princeville	5 893	4	Gilles Fortier	Présent
Villeroy	454	1	Michel Poisson	Présent

formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Labrecque, préfet et maire de la municipalité de Lyster.

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la session
 - 1.1 Appel des conseillers
- 2.0 Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
- 3.0 Ordre du jour
- 4.0 Procès-verbal de la séance régulière du 16 septembre 2015
- 5.0 Suivi du procès-verbal
- 6.0 Administratif :
 - 6.1 Convention de partage de l'actif net du CLD
 - 6.2 Adoption de la Vision 2025 du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ) (Dossier 15-3988)

Le 14 octobre 2015

- 6.3 Adoption du projet de plan de gestion des matières résiduelles
- 6.4 Fonds agroalimentaire de L'Érable – Contribution financière
 - 6.4.1 Agroop
 - 6.4.2 Coopérative de services de remplacement agricole
- 7.0 Aménagement :
 - 7.1 Cours d'eau
 - 7.1.1 Branche Bédard du cours d'eau Manningham – Réalisation des travaux d'entretien – Embauche de l'entrepreneur
 - 7.1.2 Cours d'eau Pierre-Bergeron – Réalisation des travaux d'entretien – Embauche de l'entrepreneur
 - 7.1.3 Branche 1 du cours d'eau Pierre-Bergeron – Réalisation des travaux d'entretien – Embauche de l'entrepreneur
- 8.0 Financier :
 - 8.1 Rapport des déboursés
 - 8.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie
- 9.0 Correspondance :
 - 9.1 Paroisse de Plessisville – Prise en charge, par la MRC de L'Érable, de la consultation publique pour le nouveau projet d'élevage porcin
- 10.0 Varia :
 - 10.1 Appui au Centre aquatique régional de L'Érable – Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH)
- 11.0 Période de questions

Intervertir les
points à l'ordre
du jour

A.R.-10-15-13163

Il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser M. le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉ

Ordre du jour

A.R.-10-15-13164

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que les points à l'ordre du jour de la présente session soient adoptés en y ajoutant au varia le point suivant :

- Appui au Centre aquatique régional de L'Érable – Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH)

ADOPTÉ

Le 14 octobre 2015

Procès-verbal A.R.-10-15-13165 Il est proposé M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière 16 septembre 2015 soit adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil et dont le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture.

ADOPTÉ

Suivi du procès-verbal Le suivi du procès-verbal a été effectué en entier.

Administratif : Convention de partage de l'actif net du CLD A.R.-10-15-13166 ATTENDU le transfert des activités du CLD vers la MRC, il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter la convention de partage de l'actif net du CLD, telle que présentée aux élus.

ADOPTÉ

Adoption de la Vision 2025 du SSIRÉ A.R.-10-15-13167 ATTENDU la réflexion stratégique sur le développement du service incendie de la MRC, présentée et coordonnée par le comité SSIRÉ de la MRC;

ATTENDU QUE cette réflexion s'inscrit dans le cadre du 10e anniversaire du service et vise à répondre aux différents enjeux qui influencent le développement du service;

ATTENDU QUE la réflexion stratégique a fait l'objet d'une démarche de consultation de l'ensemble des parties prenantes y compris les pompiers;

ATTENDU QUE la Vision 2025 du SSIRÉ prend sa source sur quatre enjeux importants, à savoir :

- la force de frappe
- le déploiement des ressources
- la performance des procédures opérationnelles
- la capacité d'innovation et de développement du service

ATTENDU les commentaires produits dans le cadre de la démarche de consultation;

Le 14 octobre 2015

ATTENDU QUE la réflexion stratégique est recommandée par le comité SSIRÉ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité :

- QUE le conseil de la MRC adopte la Vision 2025 du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ), telle que déposée au dossier 15-3988 et mandate le comité SSIRÉ et le personnel pour planifier la mise en œuvre de cette vision selon le calendrier produit à même celle-ci;
- QU'en vertu du règlement n° 300 relatif au traitement des élus municipaux, le secrétaire-trésorier est autorisé à rémunérer les conseillers présents à la rencontre tenue le 29 septembre 2015 relativement à l'adoption de la Vision 2025 du SSIRÉ.

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Adoption du
projet de
plan de gestion
des matières
résiduelles

A.R.-10-15-13168

ATTENDU QUE le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de L'Érable est en vigueur depuis janvier 2004 et qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les cinq ans;

ATTENDU QUE, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC a adopté le 26 novembre 2014 une résolution amorçant le processus de révision de son PGMR;

ATTENDU QUE dans les 12 mois qui suivent le début du processus, le conseil de la MRC doit adopter, par résolution, un projet de plan de gestion ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité :

Le 14 octobre 2015

QUE la MRC de L'Érable adopte le projet de plan de gestion des matières résiduelles;

QUE le projet de plan sera soumis à deux consultations publiques dans un délai d'au plus 120 jours, mais d'au moins 45 jours suite à la publication du sommaire du projet de plan dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC, accompagné d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées;

QUE le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan;

QUE le projet de PGMR, soit transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'aux MRC environnantes ou desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du projet de plan.

ADOPTÉ

Fonds agro-
alimentaire
de L'Érable-
Contribution

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté, lors de son Conseil du 17 juin 2015, le Fonds agroalimentaire de L'Érable afin de soutenir les projets collectifs en agroalimentaire;

financière -

ATTENDU QUE des sommes sont toujours disponibles dans ce fonds dont les demandes sont analysées par le comité stratégique agroalimentaire-forêt de L'Érable;

Agroop

A.R.-10-15-13169

ATTENDU QUE l'organisme Agroop a déposé une demande d'aide financière de 5 000 \$ répartie sur trois ans ;

ATTENDU QUE le comité stratégique agroalimentaire-forêt de L'Érable recommande, selon certaines conditions, de procéder au déboursé pour la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable procède au déboursé de la somme de 5 000 \$ représentant la contribution demandée au Fonds agroalimentaire de L'Érable selon les conditions suivantes :

Le 14 octobre 2015

- que l'aide financière soit répartie sur une période de trois ans soit 2 500 \$ en 2015, 1 500 \$ en 2016 et 1 000 \$ en 2017;
- que le promoteur respecte les conditions qui seront décrites dans le protocole d'entente;
- que le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉ

Coopérative
de services de
remplacement
agricole

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté, lors de son Conseil du 17 juin 2015, le Fonds agroalimentaire de l'Érable afin de soutenir les projets collectifs en agroalimentaire;

A.R.-10-15-13170

ATTENDU QUE des sommes sont toujours disponibles dans ce fonds dont les demandes sont analysées par le comité stratégique agroalimentaire-forêt de L'Érable;

ATTENDU QUE la coopérative de services de remplacement agricole a déposé une demande d'aide financière de 15 000 \$ répartie sur trois ans ;

ATTENDU QUE le comité stratégique agroalimentaire-forêt de L'Érable recommande, selon certaines conditions, de procéder au déboursé pour la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable procède au déboursé de la somme de 15 000 \$, répartie sur trois ans, représentant la contribution demandée au Fonds agroalimentaire de L'Érable selon les conditions établies par le comité stratégique agroalimentaire-forêt de L'Érable.

ADOPTÉ

Aménagement :
Cours d'eau :
Branche Bédard

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention en vue d'enlever par creusage des sédiments accumulés au fond du cours d'eau suivant, afin de le ramener à son niveau de conception initiale :

Le 14 octobre 2015

du cours d'eau Cours d'eau Manningham, br. Bédard, du chaînage 0 + 745 au chaînage 0 + 954
Manningham - Dossier : 704-181 9877-2A 2015-10-05
Réalisation Demandeur : FERME BÉRÉMY INC.
des travaux Municipalité : Paroisse de Plessisville
d'entretien -
Emauche de ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté la résolution A.R.-09-15-13129 ;
l'entrepreneur
A.R.-10-15-13171 ATTENDU QUE la politique de gestion contractuelle a été respectée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité d'adjuger à la compagnie Excavation A. Grégoire et Fils Ltée, le contrat d'entretien de la branche Bédard du cours d'eau Manningham, pour la fourniture d'une pelle hydraulique, au coût de 130\$ de l'heure, excluant les taxes applicables;

QUE la MRC de L'Érable autorise la réalisation des travaux d'entretien de la branche Bédard du cours d'eau Manningham, en vue de ramener le fond du cours d'eau à son profil initial selon les plans et devis du MAPAQ, conformément aux exigences et recommandations contenues dans la procédure relative à l'entretien de cours d'eau en milieu agricole, version du 13 janvier 2012 et produite par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ;

QUE la MRC de L'Érable mandate le responsable des cours d'eau à effectuer la réalisation et le suivi des travaux d'entretien de la branche Bédard du cours d'eau Manningham;

QUE les coûts des travaux autorisés par la présente résolution, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher soient répartis à la seule municipalité touchée par le projet, soit la Paroisse de Plessisville.

ADOPTÉ

Cours d'eau Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention
Pierre-Bergeron - en vue d'enlever par creusage des sédiments accumulés au fond du cours d'eau suivant,
Réalisation afin de le ramener à son niveau de conception initiale :

10081

Le 14 octobre 2015

des travaux Cours d'eau Pierre-Bergeron : du chaînage 0 + 580 au chaînage 1 +400
d'entretien - Dossier : 704-181 146 2014-11-03
Embauche de Municipalité : Laurierville
l'entrepreneur
A.R.-10-15-13172 ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté la résolution A.R.-09-15-13128 ;

ATTENDU QUE la politique de gestion contractuelle a été respectée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité d'adjuger à la compagnie Excavation A. Grégoire et Fils Ltée, le contrat d'entretien du cours d'eau Pierre-Bergeron, pour la fourniture d'une pelle hydraulique, au coût de 130 \$ de l'heure, excluant les taxes applicables;

QUE la MRC de L'Érable autorise la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau Pierre-Bergeron, en vue de ramener le fond du cours d'eau à son profil initial selon les plans et devis du MAPAQ, conformément aux exigences et recommandations contenues dans la procédure relative à l'entretien de cours d'eau en milieu agricole, version du 13 janvier 2012 et produite par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ;

QUE la MRC de L'Érable mandate le responsable des cours d'eau à effectuer la réalisation et le suivi des travaux d'entretien du cours d'eau Pierre-Bergeron ;

QUE les coûts des travaux autorisés par la présente résolution, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher soient répartis à la seule municipalité touchée par le projet, soit Laurierville.

ADOPTÉ

Branche 1 du Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention
cours d'eau en vue d'enlever par creusage des sédiments accumulés au fond du cours d'eau suivant,
Pierre-Bergeron - afin de le ramener à son niveau de conception initiale :
Réalisation Branche 1 du cours d'eau Pierre-Bergeron : du chaînage 0 + 000 au chaînage 0 +875
des travaux Dossier : 704-181 146 2014-11-03
d'entretien – Municipalité : Laurierville

Le 14 octobre 2015

Embauche de l'entrepreneur
A.R.-10-15-13173

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté la résolution A.R.-09-15-13127 ;
ATTENDU QUE la politique de gestion contractuelle a été respectée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité d'adjuger à la compagnie Excavation A. Grégoire et Fils Ltée, le contrat d'entretien de la branche 1 du cours d'eau Pierre-Bergeron, pour la fourniture d'une pelle hydraulique, au coût de 130\$ de l'heure, excluant les taxes applicables;

QUE la MRC de L'Érable autorise la réalisation des travaux d'entretien de la branche 1 du cours d'eau Pierre-Bergeron, en vue de ramener le fond du cours d'eau à son profil initial selon les plans et devis du MAPAQ, conformément aux exigences et recommandations contenues dans la procédure relative à l'entretien de cours d'eau en milieu agricole, version du 13 janvier 2012 et produite par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ;

QUE la MRC de L'Érable mandate le responsable des cours d'eau à effectuer la réalisation et le suivi des travaux d'entretien de la branche 1 du cours d'eau Pierre-Bergeron ;

QUE les coûts des travaux autorisés par la présente résolution, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher soient répartis à la seule municipalité touchée par le projet, soit Laurierville.

ADOPTÉ

Financier :
Rapport des déboursés
A.R.-10-15-13174

Il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés suivants soit ratifié:

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
15621	AIMQ (séminaire 2015)	715,00 \$
15622	APDEQ (adhésion)	914,05
15623	Mun. St-Pierre-Baptiste (fonds régional 2014)	10 955,63
15624	Buffet Traiteur Jeanne Poirier (repas)	270,19

Le 14 octobre 2015

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
15625	ADGMRCQ (colloque automne)	459,90
15627	Les Pneus PR Itée (réparation crevaison VTT)	47,70
15629	Société Radio Média CKYQ 95,7 (publicité spectacle)	1 235,98
15630	Écoressources inc. (plan biomasse)	11 064,13
15633	Imprimerie Gingras inc. (dépliants Journée forestière)	773,78
15634	Sylvain Beaudoin (eau)	48,00
15635	CD des Bois-Francis (dépôt REER)	713,00
15636	Infoconcept LC (licence Office Pro)	212,70
15637	Remorque et location Desjardins (location fendeuse)	56,39
15640	Boucherie Thibault (repas conseil)	206,96
15641	Edith Vaillancourt (petite caisse Journée forestière)	775,00
15642	Société d'Histoire de Plessisville (participation financière)	500,00
15643	Patrimoine Princeville (participation financière, Salon des Métiers)	1 500,00
15644	Verger des Bois Francis (produits rendez-vous annuel du réseau M)	300,00
15645	Martin Laflamme (café)	135,80
15646	Autobus J.G Caron inc. (entente)	17 567,96
15647	Autobus Ro-Bo Inc. (entente et compensation)	15 713,16
15648	Société d'Horticulture de Princeville (location kiosque bières et bouffe)	250,00
15651	Le Kaffé Inn (bail Gilles Proulx)	880,00
15652	Jacques Sylvain (atelier Journée forestière)	200,00
15653	Alain Binette (location technique Carrefour)	200,00
15654	Chantal Doyon (honoraires Journée forestière)	3 819,68
15656	Stéphane Vigneault (honoraires Carrefour)	1 476,00
15658	Rick Lavergne (accueil congressiste)	500,00
15661	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	1 380,00
15662	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	3 145,00
15663	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	3 228,00
15664	Impact Emploi de L'Érable (contribution financière)	2 000,00
15665	Culture Centre-du-Québec (contribution financière)	500,00
15666	Acceo Solutions inc. (plan service Acomba)	823,58
15667	Financière Banque Nationale inc. (remboursement intérêt)	1 475,35
15668	L'Immobilière (demande révision, gestion du rôle)	5 260,11
15669	Angelo Trépanier (atelier Journée forestière)	200,00
15670	L'Invernois (repas Journée forestière)	1 874,95
15671	Karine Sevigny (cours activité carrefour)	800,00
15672	Mouvement Québécois de la Qualité (forum)	310,43
15673	ADMQ (guide gestion documents)	124,37
15674	Max Musique (location micro activité Carrefour)	137,97
15675	Le Groupe A & A Trois-Rivières (rubans timbreuse)	174,76
15676	EMP inc. (travaux cours d'eau)	7 030,73
15677	Gaétan Boucher (spectacle carrefour)	344,93
15678	MRC Brome-Missisquoi (adhésion et contribution annuelle)	5 461,31
15679	COOP des Appalaches (divers)	120,61
15681	BuroPro (four. de bureau)	1 307,38
15682	Imprimerie Fillion enr. (cartes affaire, papeterie DEL, divers Journée forestière)	2 514,51

Le 14 octobre 2015

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
15683	Vertisoft (sevice technique, routeur)	1 139,22
15684	Coop IGA (divers)	85,56
15685	Multi-Services M.G.M. Inc. (entretien préventif et réparation a/c Carrefour)	672,03
15686	Transcontinental inc. (avis transport)	1 370,52
15688	André Gingras (entretien août)	1 078,93
15689	RD Lettrage enr. (autocollant transport)	663,86
15690	annulé	-
15691	Rosé Mignon (jambon Rock Fest)	54,93
15692	Nancy Shaink (visite guidé)	300,00
15693	Formation Prévention Secours (2 formations secourisme)	239,15
15694	Francotyp-Postalia (recharge timbre)	3 449,25
15695	Sogetel (travaux aréna Plessisville)	1 303,27
15696	Tim Hortons (collation)	12,08
15697	Boucherie Thibault (repas conseil)	225,07
15698	Manoir du lac William (forfait la Capitale)	7 706,41
15699	Mario Bélanger (forfait la Capitale)	3 506,74
15700	Donald Poulin (atelier Journée forestière)	416,10
15701	Soudure Ste-Croix enr. (atelier Journée forestière)	327,68
15702	Fromagerie Rang 9 (fromage vernissage et Rock Fest)	159,66
15703	Mont-Apic Inc. (location site Journée forestière)	1 092,26
15704	Festival du Bœuf Inverness (aide financière)	3 000,00
15705	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	1 385,00
15706	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	2 673,00
15707	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	<u>2 948,00</u>
Total :		<u>143 513,72 \$</u>

Salaires

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
537150-537250	Paies semaine du 30 août au 12 sept 2015	58 480,15 \$
537323-537407	Paies semaine du 13 au 26 sept 2015	<u>53 653,97</u>
Total :		<u>112 134,12 \$</u>

Transactions
pré-autorisées
et via internet

	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
GWW-09-01	Gouv. prov. (DAS)	60 649,28 \$
GWW-09-02	Gouv. féd. (DAS)	1 896,34
GWW-09-03	Gouv. féd. (DAS)	22 161,66
VAP-09-01	Remboursement prêt PR1	2 251,18
VAP-09-02	Remboursement prêt PR4	80 964,47
RA-09-01	RREMQ - juillet	13 790,41
RA-09-02	RREMQ - août	18 765,63

Le 14 octobre 2015

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
RA-09-03	RREMQ - sept	23 516,65
PWW-09-01	Bell Canada (fax)	91,00
PWW-09-02	CARRA	31,33
PWW-09-03	Hydro -MRC	1 120,14
PWW-09-04	Visa Desjardins - DG	188,32
PWW-09-05	Visa Desjardins - général	5,00
PWW-09-06	Pages Jaunes	41,97
PWW-09-07	Visa Desjardins - DEL	107,61
PWW-09-08	Hydro carrefour - cuisine	352,20
PWW-09-09	Hydro carrefour	783,23
PWW-09-10	Bell Mobilité -cellulaire	<u>626,34</u>
Total :		<u>227 342,76 \$</u>

ADOPTÉ

Rapport des déboursés en sécurité incendie A.R.-10-15-13175

Il est proposé par M. le conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés incendie suivants soit ratifié:

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
15626	Ville de Princeville (constat infraction)	75,87 \$
15628	Marius Marcoux & Fils Inc. (vérification séchoir)	195,46
15631	Centre d'extincteur SL (recharge)	1 859,33
15632	Gilbert Labrie (réparation)	370,02
15638	ENPQ (formation, inscription, examen)	1 379,00
15639	Suspension Victo (1982) Inc. (entretien préventif, réparation)	1 580,82
15649	Ville de Princeville (subvention MSP)	7 338,54
15650	Ville de Plessisville (subvention MSP)	13 507,44
15655	Garage M.J. Caron (essence)	132,54
15657	Rôtisserie Fusée (repas pratique)	151,02
15659	Aréo-Feu (bottes, divers)	1 659,78
15660	Groupe CLR (système de communication)	896,81
15679	Coop des Appalaches (divers)	779,45
15680	Accessoires d'Auto Illimités (divers)	164,87
15687	Ville de Princeville (formation)	<u>2 381,03</u>
Total :		<u>32 471,98 \$</u>

Salaires

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
537251-537322	Paies août 2015	<u>18 660,80 \$</u>
Total :		<u>18 660,80 \$</u>

Le 14 octobre 2015

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
Transactions pré-autorisées et via internet	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-09-01	Bell Pagette	642,59 \$
PWW-09-02	Sonic	1 074,33
PWW-09-03	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	84,56
PWW-09-04	Bell Canada - Caserne 45 - Par. Plessisville	30,72
PWW-09-05	Shell	165,15
PWW-09-06	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	84,56
PWW-09-07	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	84,56
PWW-09-08	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	88,82
PWW-09-09	Bell Mobilité - cellulaire	<u>96,36</u>
Total :		<u>2 351,65 \$</u>

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Correspondance : En date du 23 septembre 2015, copie d'une correspondance adressée à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, signée par M. Daniel Michaud, président du conseil d'administration, laquelle fait suite à la correspondance de la municipalité dans laquelle il est fait mention que cette dernière met fin à l'entente pour le service de cueillette des gros encombrants. *Cette correspondance est classée.*

En date du 25 septembre 2015, une correspondance du Syndicat de l'UPA de L'Érable, signée par Madame Maryse Bergeron, présidente, informant la MRC que l'organisme accepte de la soutenir dans le cadre du projet « Banque de terres », selon les conditions mentionnées dans leur correspondance. *Cette correspondance est classée.*

En date du 5 octobre 2015, la municipalité de la Paroisse de Plessisville a adopté une résolution dans laquelle elle demande à la MRC de prendre en charge la consultation publique pour le nouveau projet d'élevage porcin, le tout en vertu de l'article 165.4.11 de la LAU. Après discussions entre eux, les conseillers adoptent la résolution suivante :

Le 14 octobre 2015

Paroisse de Plessisville -
Prise en charge de la consultation publique – Projet d'élevage porcin
A.R.-10-15-13176

ATTENDU QU'un nouveau projet d'élevage porcin a été soumis à la municipalité de paroisse de Plessisville et que cette dernière, conformément à l'article 165.4.11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, sollicite la MRC de L'Érable afin de tenir une consultation publique sur ledit projet ;

ATTENDU QUE la demande de la municipalité réfère à l'adoption de sa résolution n° 167-10-15 ;

ATTENDU QUE le projet, appelé à être localisé au 2863, route Bellevue de ladite municipalité (lot 4 016 915), vise plus spécifiquement la transformation de deux bâtiments qui servaient à l'élevage de volailles pour les transformer à des fins porcines, sur litière (fumier solide) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu unanimement que le présent conseil de la MRC nomme, conformément à l'article 165.4.11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, M. Sylvain Labrecque, préfet de la MRC de L'Érable, président de la commission chargée de tenir l'assemblée publique de consultation sur le projet de porcherie de Mme Bouchard et M. St-Amand (Productions Clé des Champs 2015 inc.), dans la route Bellevue de la municipalité de paroisse de Plessisville;

QUE le présent conseil nomme également M. Alain Dubois, maire de la municipalité de paroisse de Plessisville, ainsi que M. Marc Simoneau, maire de la municipalité de Laurierville, pour faire également partie de la commission de consultation ;

QUE toutes les dépenses, ainsi que les avis de publication reliés à ce projet soient autorisés;

QUE le présent conseil mandate également M. Rick Lavergne, secrétaire-trésorier de la MRC, pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique sur ce projet.

ADOPTÉ

Le 14 octobre 2015

Varia : ATTENDU QUE le Centre aquatique régional de L'Érable désire rendre ses
Appui au CARÉ - installations plus accessibles aux personnes handicapées par plusieurs travaux
Programme spécifiques;

d'assistance

financière

au loisir des

personnes

handicapées

A.R.-10-15-13177

ATTENDU QUE le Centre aquatique a recruté une ressource pour les soutenir
dans la recherche de subventions pour des projets de rénovations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et
résolu à l'unanimité que la MRC appuie le Centre aquatique régional de L'Érable dans ses
démarches pour effectuer une demande auprès du Programme d'assistance financières
au loisir des personnes handicapées (PAFLPH) dans le but de faire exécuter ces travaux
de rénovations.

ADOPTÉ

Période de

questions

Aucune question.

Levée de

la séance

A.R.-10-15-13178

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'una-
nimité que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Le Préfet

Le Secrétaire-trésorier